



Conseil économique et social

Distr. générale
23 décembre 2003
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-cinquième session

2-5 mars 2004

Point 6 i) de l'ordre du jour provisoire*

**Activités non classées par domaine : coordination
et intégration des programmes statistiques**

Rapport du Comité de coordination des activités de statistique sur les travaux de ses première et deuxième réunions**

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique, conformément à la demande qu'elle avait formulée à sa trente-quatrième session***, le rapport du Comité de coordination des activités de statistique sur les travaux de ses première (New York, 3 mars 2003) et deuxième réunions (Genève, 8-10 septembre 2003). La Commission souhaitera peut-être tenir compte, dans ses débats au titre de certains points de l'ordre du jour, des vues du Comité. Le tableau ci-après indique, pour chacun de ces points, les numéros des paragraphes du rapport correspondants.

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Paragraphe(s) correspondant(s)</i>
4 c)	Statistiques du tourisme	Par. 27 (II ^a)
6 a)	Application des principes fondamentaux de la statistique officielle	Par. 11 à 15 (II)
6 c)	Indicateurs	Par. 4 à 10 et 28 (II)
6 e)	Présentation des données et des métadonnées statistiques	Par. 17 à 20 (II)

* E/CN.3/2004/1.

** Le présent rapport a été soumis en retard par rapport à la date de soumission prévue selon le système de créneaux en raison des consultations qui ont dû être menées au Secrétariat et au sein des organismes des Nations Unies.

*** Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément No 4 (E/2003/24)*, chap. V.E.



<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Paragraphe(s) correspondant(s)</i>
6 f)	Normes ouvertes et communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées	Par. 26 (II)
6 i)	Coordination et intégration des programmes statistiques	Par. 4, annexe IV (1 ^b) Par. 11 à 15 (II)

^a Rapport sur les travaux de la deuxième réunion.

^b Rapport sur les travaux de la deuxième réunion.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Première partie		
Rapport du Comité de coordination des activités de statistique sur les travaux de sa première réunion (New York, 3 mars 2003)		
I. Introduction	1	5
II. Travaux de la réunion	2–8	5
A. Ouverture de la réunion	2	5
B. Adoption de l'ordre du jour	3	5
C. Modalités de travail du Comité	4	5
D. Ordre du jour de la deuxième réunion proposée (Genève, 9-11 septembre 2003)	5–7	5
E. Questions diverses	8	6
Annexes		
I. Ordre du jour		7
II. Liste des participants		8
III. Liste des documents		10
IV. Mandat du Comité de coordination des activités de statistique		11
Deuxième partie		
Rapport sur les travaux de la deuxième réunion du Comité de coordination des activités de statistique (Genève, 8-10 septembre 2003)		
I. Introduction	1	13
II. Travaux de la réunion	2–32	13
A. Ouverture de la réunion	2	13
B. Adoption de l'ordre du jour	3	13
C. Agrégation des données nationales aux estimations régionales et mondiales	4–10	13
D. Vers un système statistique	11–15	15
E. Harmonisation des années de référence des indices	16	16
F. Proposition relative à l'élaboration de directives internationales applicables à la présentation de données et de métadonnées statistiques	17–18	16
G. Bonnes pratiques de citation des produits des bureaux internationaux de statistique	19–20	17
H. Renforcement de la gouvernance des systèmes statistiques	21–22	17
I. Statistiques au niveau infranational	23	18
J. Principales nouvelles initiatives prévues par les organisations	24	18

K.	Questions liées aux travaux des équipes spéciales de travail et des groupes de travail intersecrétariat	25	19
L.	Initiative d'échange de données et de métadonnées statistiques	26	19
M.	Établissement de statistiques du tourisme.	27	20
N.	Amélioration de la qualité des données servant à établir les indicateurs des buts et objectifs du Millénaire en matière de développement	28	20
O.	Coordination des séries de données diffusées par les organisations traitant d'une même question	29	20
P.	Questions diverses relatives à la Commission de statistique.	30	21
Q.	Questions diverses	31-32	21
Annexes			
I.	Ordre du jour		22
II.	Liste des participants.		23
III.	Liste des documents		25

Première partie

Rapport du Comité de coordination des activités de statistique sur les travaux de sa première réunion (New York, 3 mars 2003)

I. Introduction

1. Comme suite à la décision¹ prise à la réunion interorganisations sur la coordination des activités de statistique du 19 septembre 2002, le Comité de coordination des activités de statistique a tenu sa première réunion à New York le 3 mars 2003. On trouvera, à l'annexe I au présent rapport, l'ordre du jour de cette réunion; à l'annexe II, la liste des participants; et à l'annexe III, la liste des documents dont le Comité était saisi.

II. Travaux de la réunion

A. Ouverture de la réunion

2. La réunion a été présidée par le Directeur de la Division de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Andrew Flatt. En ouvrant la réunion, M. Flatt a présenté l'ordre du jour en donnant des indications sur les différents points.

B. Adoption de l'ordre du jour

3. Le Comité a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe I au présent rapport.

C. Modalités de travail du Comité

4. Le Comité a examiné le projet de mandat figurant dans le document SA/2003/2. Après avoir débattu essentiellement de la participation à ses travaux, de ses méthodes de travail, de ses activités intersessions et de la présentation de ses rapports, le Comité a adopté le projet de mandat le concernant, tel qu'il avait été oralement modifié. On trouvera à l'annexe IV au présent rapport la version finale approuvée du mandat.

D. Ordre du jour de la deuxième réunion proposée (Genève, 9-11 septembre 2003)

5. Le Comité a décidé de tenir sa deuxième réunion à Genève du 8 au 10 septembre 2003, et non plus du 9 au 11 septembre 2003, et accepté avec reconnaissance l'offre que l'Organisation internationale du Travail (OIT) a faite de l'accueillir. Il est également convenu, conformément au plan de l'OIT, d'organiser, dans le cadre de la deuxième réunion, un séminaire technique d'une demi-journée² sur le thème « Agrégation de données nationales aux estimations régionales et mondiales ».

6. Le Comité a demandé qu'à ses futures sessions, on établisse une nette distinction entre les points de l'ordre du jour appelant une décision, telle que

l'adoption de directives ou de pratiques optimales, ceux devant donner lieu à un examen et ceux visant essentiellement à donner l'occasion aux organisations d'échanger des informations. Il a également décidé d'accorder une place prioritaire, dans l'ordre du jour, aux questions d'importance stratégique, qui préoccupaient de nombreux membres du Comité. Il a par ailleurs demandé que l'on indique clairement, dans les documents qui lui seraient soumis à ses futures sessions, si ces documents appelaient une décision ou s'ils étaient soumis pour examen ou pour information et, dans le premier cas, d'inclure dans les documents en question des recommandations précises.

7. En ce qui concernait l'ordre du jour de la deuxième réunion, le Comité a accepté la proposition tendant à ajouter à la liste des questions à examiner les questions intitulées « Les statistiques au niveau infranational » (organisme chef de file : Programme des Nations Unies pour les établissements humains) et « Vers un système statistique » (organisme chef de file : Commission économique pour l'Europe (CEE³)). Il a par ailleurs demandé à tous les organismes chefs de file d'annoter brièvement chacun des points de l'ordre du jour proposé. L'ordre du jour de la deuxième réunion et sa structure seraient donc mis au point sous la direction du Président à l'issue des débats sur la liste annotée de l'ordre du jour qui seraient organisés par voie électronique.

E. Questions diverses

8. Le Comité a pris acte du rapport conjoint de la Division de statistique de l'ONU et de la CEE sur l'analyse des produits de l'exercice biennal 2004-2005 à laquelle devraient procéder les organisations membres du Comité exécutif des affaires économiques et sociales⁴ et demandé à cet égard au Secrétariat de transmettre aux membres du Comité des informations sur les examens par des pairs effectués précédemment. Il a également pris acte de l'annonce, faite par la Division de statistique, du calendrier d'achèvement du deuxième rapport intérimaire annuel du Secrétaire général sur les objectifs du Millénaire en matière de développement.

Notes

¹ Voir E/CN.3/2003/25, par. 28.

² Voir SA/2003/5.

³ Voir SA/2003/3.

⁴ Voir SA/2003/4.

Annexe I

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Modalités de travail du Comité.
3. Ordre du jour de la deuxième réunion proposée (Genève, 9-11 septembre 2003).
4. Questions diverses :
 - a) Projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2004-2005;
 - b) Rapport de 2003 sur les objectifs du Millénaire en matière de développement.

Annexe II

Liste des participants

Entités et programmes des Nations Unies

Département des affaires économiques et sociales

Division de statistique de l'ONU	Willem F. M. De Vries Richard Roberts Stefan Schweinfest (Secrétaire) Robert Johnston Mary Chamie Eszter Horvath Ivo Havinga Grace Bediako Jeremiah Banda Francesca Perucci Gisèle Kamanou-Goune Sabine Warschburger
Division de la population	Larry Heligman
Groupe de l'évaluation et des perspectives économiques	Anatoly Smyshlyaev
Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés	Oumar Diallo
Division des politiques sociales et du développement social	Felice Llamas
Commission économique pour l'Europe	Heinrich Brüngger
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	Andrew Flatt (Président)
Commission économique pour l'Afrique	Malik Sy Oumar
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	Mariam Al Awadhi
Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Hubert Escaith
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	Henri Laurencin
Programme des Nations Unies pour le développement	Haishan Fu Tom Griffin
Programme des Nations Unies pour les établissements humains	Nefise Bazoglu Eduardo Moreno
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	Gareth Jones
Fonds des Nations Unies pour la population	Koutoum Nacro

Institutions spécialisées et organisations apparentées

Organisation internationale du Travail	Sylvester Young
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Haluk Kasnakoglu
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	Doug Drew
Banque mondiale	Shaida Badiee
Fonds monétaire international	Carol Carson
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	Tetsuo Yamada

Autres organisations internationales et non gouvernementales

Organisation de coopération et de développement économiques	Enrico Giovannini
Organisation mondiale du tourisme	Antonio Massieu
Organisation mondiale du commerce	Roslyn Jackson
Comité statistique inter-États de la Communauté d'États indépendants	Mikhail A. Korolev

Annexe III

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Libellé ou description</i>
SA/2003/1	1	Ordre du jour provisoire
SA/2003/2	2	Mandat du Comité de coordination des activités de statistique
SA/2003/3	3	Projet d'ordre du jour de la deuxième session du Comité (Genève, 9-11 septembre 2003)
SA/2003/4	4 a)	Analyse des produits de la période 2004-2005 : organisations membres du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales – Rapport conjoint de la Division de statistique de l'ONU et de la CEE
SA/2003/5	4 b)	Séminaire technique sur les méthodes d'établissement des estimations régionales et mondiales – Proposition de l'OIT
SA/2003/6		Rapport sur les travaux de la première réunion du Comité de coordination des activités de statistique (New York, 3 mars 2003)
–		Liste des participants
–		Projet de nouvel ordre du jour proposé par l'Organisation mondiale du tourisme

Annexe IV

Mandat du Comité de coordination des activités de statistique

1. Le Comité interinstitutions de coordination des activités de statistique a été créé le 19 septembre 2002 par la Réunion interorganisations sur la coordination des activités de statistique. Ses objectifs sont analogues à ceux de l'ancien Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination, auxquels s'ajoute un quatrième, correspondant au point d) ci-après :

a) Encourager la coordination, l'intégration et la complémentarité entre les programmes de statistique des organisations internationales, notamment pour éviter les redondances et réduire le volume des rapports demandés aux États membres, et encourager la coordination et l'harmonisation pour ce qui est des pratiques statistiques et du développement des statistiques;

b) Veiller à la coordination des préparatifs de l'examen des questions statistiques dans les réunions intergouvernementales, telles que celles de la Commission de statistique, ainsi qu'à la coordination du suivi des décisions prises par les organes intergouvernementaux, afin qu'il puisse être répondu de manière cohérente aux besoins des États membres;

c) Parvenir par la coordination à mettre sur pied un système intégré de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques internationales, en encourageant la coordination du système statistique international, y compris de la coopération technique dans le domaine statistique, et faciliter dans les États membres l'utilisation de notions, de définitions, de recommandations et de classifications internationalement convenues émanant de différentes organisations internationales en coordonnant les travaux de développement méthodologique et en encourageant l'harmonisation des méthodes dans divers domaines statistiques;

d) Favoriser l'adoption de pratiques optimales en ce qui concerne la structuration et la programmation des activités statistiques des organisations internationales; et, dans le cadre défini aux alinéas précédents, concentrer ses activités sur les problèmes nouveaux appelant des mesures de coordination, prendre les mesures qui s'imposent et s'assurer qu'elles sont suivies d'effet.

2. Les membres du Comité sont les membres et les observateurs de l'ancien Sous-Comité des activités statistiques du CAC, à savoir : la Division de statistique de l'ONU, et d'autres divisions du Département des affaires économiques et sociales, les commissions régionales, les programmes et fonds des Nations Unies, les institutions spécialisées et les organismes apparentés, certaines organisations intergouvernementales extérieures aux Nations Unies (Organisation de coopération et de développement économiques, Office statistique des Communautés européennes, Comité de statistique interétatique de la Communauté d'États indépendants, Organisation mondiale du tourisme, Organisation mondiale du commerce), les banques régionales de développement et l'Institut international de statistique. D'autres organisations peuvent y participer sur invitation.

3. Les organisations membres du Comité y sont généralement représentées par le directeur de leur service statistique ou un représentant de rang équivalent.

4. Le Comité travaille en se fixant des tâches précises, dont il confie l'exécution à un organisme chef de file. Le Comité se réunit selon que de besoin, en principe pendant deux jours et demi, mais ne décide de tenir une réunion que si des questions de fond et les besoins l'exigent, la durée de la réunion étant elle-même déterminée en fonction de ces éléments. En principe, on prévoit qu'il tiendra des réunions annuelles, mais on profitera de la session annuelle de la Commission de statistique pour l'inviter à s'occuper des questions devant être examinées à ce moment-là, à réviser le projet d'ordre du jour de sa prochaine session et à régler les problèmes qui se posent concernant cette réunion. Ses réunions officielles fournissant une excellente occasion à ses membres de se consulter aux niveaux bilatéral et multilatéral, il faudrait en organiser le déroulement de manière que suffisamment de temps puisse être consacré à ces consultations. La coordination des travaux menés entre les réunions, notamment au moyen de groupes de discussion électroniques, et le suivi des décisions prises aux réunions font partie intégrante de ses travaux, dont ils constituent une part importante.

5. Le Comité élit son président pour un mandat de deux ans, renouvelable une fois. Le secrétariat permanent est assuré par la Division de statistique de l'ONU.

6. Un rapport ne faisant état que des décisions et des mesures adoptées est établi à la fin de chaque réunion et communiqué à la Commission de statistique de l'ONU et, si nécessaire ou souhaitable, au Comité de haut niveau chargé des programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Deuxième partie

Rapport sur les travaux de la deuxième réunion du Comité de coordination des activités de statistique (Genève, 8-10 septembre 2003)

I. Introduction

1. Le Comité de coordination des activités de statistique a tenu sa deuxième réunion au Siège de l'Organisation internationale du Travail (OIT) à Genève, du 8 au 10 septembre 2003. On trouvera, à l'annexe I au présent rapport, l'ordre du jour de cette réunion; à l'annexe II, la liste des participants; et à l'annexe III, la liste des documents dont le Comité était saisi.

II. Travaux de la réunion

A. Ouverture de la réunion

2. La réunion a été présidée par le Directeur de la Division de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Andrew Flatt. En ouvrant la réunion, celui-ci a remercié l'OIT, au nom du Comité, de l'accueillir.

B. Adoption de l'ordre du jour

3. Le Comité a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe I au présent rapport.

C. Agrégation des données nationales aux estimations régionales et mondiales

4. Le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport sur la question¹, que l'OIT avait commandé de concert avec la Banque mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il a en particulier félicité l'auteur, Tim Holt, d'avoir fait une analyse approfondie des problèmes à l'étude et d'avoir établi une liste détaillée de recommandations.

5. Le Comité a approuvé les recommandations touchant respectivement : la nécessité d'établir une bonne documentation sur tous les indicateurs des objectifs du Millénaire en matière de développement (recommandation 1), une répartition nette du temps disponible (recommandation 3) et l'utilisation d'une classification régionale uniforme des agrégats relatifs aux objectifs du Millénaire en matière de développement (recommandation 4), bien qu'à ce propos il ait été signalé que les classifications par pays et par région utilisées par les organismes des Nations Unies ne concordaient toujours pas. En ce qui concernait la recommandation 2 (accessibilité des microdonnées), les membres du Comité ont suggéré de l'améliorer en tenant compte des contraintes juridiques et financières. La responsabilité qui

incombait au collecteur principal de rendre les données accessibles a été par ailleurs soulignée.

6. La question des imputations (recommandations 5 à 8), notamment celle de savoir s'il y avait lieu de procéder à des imputations implicites ou explicites des données de pays manquantes, a suscité des vues divergentes. Les membres du Comité ont relevé que les organismes suivaient actuellement des pratiques différentes et que certains utilisaient même des méthodes différentes selon les séries de données, ce qui tenait : a) aux différences entre leurs cadres juridiques; b) au degré des difficultés qui se posaient concernant les politiques; et c) aux différentes interprétations de l'utilisation prévue de certains indicateurs. Certains ont souligné par ailleurs que les imputations explicites contraignaient les organismes à faire preuve de davantage de transparence, qu'elles aidaient à recalculer les groupements régionaux et que, dans le contexte des objectifs du Millénaire en matière de développement, tous les pays s'étaient engagés à produire des données nationales. De même, un certain nombre ont souligné qu'il fallait coopérer avec les bureaux nationaux de statistique en ce qui concernait les imputations, mais d'autres se sont dits d'avis que les imputations dissuadaient généralement les gouvernements d'investir dans les activités statistiques.

7. Pour ce qui était de certaines techniques d'imputation (recommandations 9 à 12), le Comité a convenu que les experts techniques chargés de produire les séries relatives aux objectifs du Millénaire en matière de développement devaient les examiner de près et, dans cette perspective, a invité les experts à se renseigner à leur sujet auprès d'experts extérieurs au système des Nations Unies, notamment universitaires, éventuellement en constituant un « groupe virtuel d'experts sur les imputations ». Dans cette perspective, la nécessité de prendre une décision stratégique claire s'agissant de savoir quand il y avait lieu d'établir des indicateurs ou de faire des imputations a été soulignée.

8. Lorsqu'il a débattu des recommandations concernant les techniques d'agrégation (recommandations 13 à 20), le Comité s'est penché sur la question de l'estimation des tendances, un des éléments clefs du suivi des objectifs du Millénaire en matière de développement. Dans ce contexte, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a annoncé qu'elle élaborait actuellement, en collaboration avec l'UNICEF, un modèle devant permettre d'estimer directement les tendances de la mortalité maternelle. En raison de l'attention généralement portée aux objectifs du Millénaire en matière de développement dans les politiques, la nécessité de faire des estimations aisément compréhensibles des tendances a été soulignée. Certains membres du Comité ont posé des questions au sujet des extrapolations à partir des tendances passées, dans la mesure où les objectifs du Millénaire en matière de développement invitaient explicitement les gouvernements à intervenir pour modifier certaines tendances.

9. Le Comité a décidé qu'avant qu'un certain ensemble de recommandations puisse être entériné, les travaux correspondants devraient être poursuivis. En particulier, il fallait établir une distinction entre les questions d'ordre technique et celles d'ordre stratégique. La fréquence de la production de nouvelles données, le développement concomitant des sources de données (enquêtes, sources administratives) et la répartition des ressources entre les rapports nationaux et les rapports internationaux ont été considérés comme des questions d'ordre stratégique, qui nécessitaient d'être examinées à un haut niveau. Leur prise en considération a

été jugée d'autant plus pressante que, comme le Comité en a convenu, les objectifs du Millénaire en matière de développement offraient une occasion exceptionnelle de renforcer les capacités au niveau national aussi bien que d'améliorer la coopération au niveau international.

10. Le Comité s'est félicité de l'offre que la Banque mondiale a faite de fournir à M. Holt les ressources nécessaires pour qu'il puisse continuer à élaborer l'ensemble de recommandations figurant dans le rapport et a convenu qu'il aurait besoin d'un mandat clair et d'une aide des membres du Comité pour s'acquitter de sa tâche. Dans ce contexte également, le Comité a demandé que l'on passe systématiquement en revue les recommandations contenues dans le rapport à la prochaine réunion technique interorganisations. Il a également demandé à la Division de statistique de l'ONU de tenter – en étroite consultation avec les autres organisations internationales – d'apporter une solution aux questions d'ordre stratégique mentionnées au paragraphe 9, qu'il devait examiner à sa prochaine réunion.

D. Vers un système statistique

11. Le Comité a remercié la Commission économique pour l'Europe (CEE) d'avoir établi le rapport sur la question². Un bon nombre de ses membres ont convenu, pendant le débat, que les modalités actuelles de la coopération internationale en matière de statistique, centrée autour de la Commission de statistique de l'ONU, pouvaient être définies comme un « système », bien que le système en question soit décentralisé et flou et repose essentiellement sur des principes déontologiques solides.

12. Les membres du Comité ont convenu qu'il y avait lieu d'améliorer les modalités de coopération actuelles dans des domaines tels que la gestion en commun des données, l'élaboration de nouvelles notions et de nouvelles méthodes et la coopération technique. Certains se sont cependant montrés réservés quant à la question de savoir si la structure de gouvernance du futur système statistique international brièvement esquissée dans le rapport de la CEE, qui était fondée sur des règles, pourrait devenir une réalité. L'absence d'un organe intergouvernemental directeur commun a été citée comme le principal obstacle. En particulier, les unités statistiques des institutions spécialisées avaient toutes des difficultés à convaincre leurs responsables que ces institutions avaient intérêt à oeuvrer en faveur d'un système statistique international. Certains membres du Comité ont par ailleurs rappelé que les tentatives de création de systèmes statistiques au niveau régional ou sous-régional s'étaient soldées par des échecs parce que les États membres étaient réticents à déléguer leur autorité.

13. Les membres du Comité favorables à un système statistique international n'en ont pas moins fait valoir que deux facteurs plaidaient fortement en faveur de la création d'un tel système, fondé sur des principes et des directives explicites, s'ils ne la rendaient pas impérative : a) l'arrivée des nouvelles technologies, qui avait permis d'accroître l'efficacité des activités statistiques nationales et internationales et de refondre l'actuelle division du travail; et b) la demande sans précédent de statistiques internationales. Dans ce contexte, il a été souligné qu'il ne pourrait y avoir d'échanges de données que si la qualité de celles-ci était garantie par un cadre normatif.

14. Il a été relevé que les principes fondamentaux de la statistique officielle, conçus pour être utilisés au niveau national, n'étaient pas directement applicables

aux organisations statistiques internationales mais qu'ils pouvaient servir, sinon de base, du moins de point de départ à l'élaboration d'un système statistique international amélioré. Finalement, le Comité a décidé que toutes les organisations devaient s'auto-évaluer à l'aide du questionnaire relatif à l'application des principes fondamentaux, déjà diffusé par la Division de statistique auprès des bureaux nationaux de statistique.

15. Le Comité est par ailleurs convenu qu'il serait utile, pour dialoguer avec les usagers, de rédiger une déclaration de principes applicable aux activités statistiques des organisations internationales, qui traiterait en détail de questions telles que : a) la confidentialité; b) la nécessité de consulter les usagers; c) la nécessité d'une coopération interorganisations; d) le souci de l'efficacité et de l'efficience; e) la nécessité d'éviter les doubles emplois; f) le perfectionnement du personnel et des normes professionnelles; g) la valeur des statistiques; h) l'organisation des activités statistiques. Il a nommé les membres d'un comité de rédaction, à savoir l'Organisation de coopération et développement économiques (OCDE), l'UNESCO, le Fonds monétaire international (FMI), la CEE, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), la Division de statistique de l'ONU (Présidente) et M. Tom Griffin, et leur a demandé d'établir et de faire distribuer une première ébauche de la déclaration de principes d'ici à novembre 2003, afin d'en présenter une version plus élaborée à sa prochaine session. Afin qu'on en prenne connaissance et qu'on en reconnaisse largement la légitimité à un haut niveau, la déclaration de principes serait présentée à la Commission de statistique et à d'autres instances de débat, telles que les organes directeurs, les conférences ministérielles dirigeant les institutions spécialisées, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et la Conférence de l'Institut international de statistique.

E. Harmonisation des années de référence des indices

16. Le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport sur la question³, établi par la CNUCED. Il a adopté la recommandation y figurant, selon laquelle les organisations internationales devraient commencer à modifier leurs indices en prenant 2000 comme année de référence et avoir mené l'opération à bien d'ici à la fin de 2005, sous réserve de disposer des données nécessaires. Cependant, conscient des problèmes que pourraient poser les cadre juridiques ou les compétences intra-institutionnelles, il a demandé à tous ses membres de ne pas appliquer la recommandation avant sa prochaine réunion.

F. Proposition relative à l'élaboration de directives internationales applicables à la présentation de données et de métadonnées statistiques

17. Le Comité s'est félicité du rapport sur la question⁴, établi par l'OCDE, ainsi que d'un projet de document de travail qui présentait l'ébauche du projet de manuel de manière plus détaillée. On a considéré que les directives proposées dans le rapport arrivaient à point nommé parce qu'elles appuyaient les tentatives qui étaient faites pour améliorer la qualité des données sous ses différents aspects. Leur relation étroite avec l'Initiative d'échange de données et de métadonnées (voir par. 26) a été soulignée. En ce qui concernait les autres questions que le manuel pourrait éventuellement traiter, les membres du Comité ont proposé les questions suivantes : a) la nécessité de conserver les classifications, notamment sous forme d'archives; b) la nécessité de citer abondamment, dans les listes bibliographiques, les recherches

universitaires sur tel ou tel sujet; et c) la nécessité d'établir des modèles explicites de présentation des métadonnées. On a considéré qu'il serait peut-être nécessaire d'utiliser des présentations différentes selon le mode de diffusion des données mais on a aussi suggéré d'insister sur les ressemblances des présentations plutôt que sur leurs différences. Il a par ailleurs été souligné qu'il y avait lieu d'élaborer, pour les utiliser ultérieurement lors des stages de formation organisés à l'intention des pays en développement, des matériaux pédagogiques fondés sur les directives.

18. Les membres du Comité se sont engagés à fournir à l'OCDE : a) une liste des documents de référence pertinents de leurs organisations respectives; b) de nouvelles observations; et c) le nom des personnes à contacter au sein des organisations, afin que l'OCDE puisse mettre la dernière main au rapport qu'elle doit présenter à la Commission de statistique en mars 2004 et progresser dans l'élaboration du manuel.

G. Bonnes pratiques de citation des produits des bureaux internationaux de statistique

19. Le Comité a examiné le rapport sur la question⁵, établi par l'UNESCO. Il a également souligné qu'il importait de citer les séries de données correctement, compte tenu en particulier du fait que les données étaient de plus en plus diffusées par voie électronique. Il a également souligné qu'il faudrait inculquer aux usagers et aux fournisseurs de données les bonnes pratiques à suivre en matière de citation, en particulier en ce qui concernait les sources de données. La description documentée de ces bonnes pratiques a été jugée utile à cette fin.

20. Le Comité a encouragé ses membres à réviser leurs manuels et normes de citation respectifs, en particulier en ce qui concernait les bases de données accessibles via le Web, et à mettre au point des directives de citation explicites dans les domaines où elles faisaient défaut et à en assurer l'application dans les domaines où il y en avait déjà. Il a également encouragé l'UNESCO à incorporer ses travaux sur les bonnes pratiques de citation dans le futur manuel de présentation des données et métadonnées statistiques et à afficher des matériaux sur la question sur la partie du site Web de la Division de statistique consacrée aux bonnes pratiques.

H. Renforcement de la gouvernance des systèmes statistiques

21. Le Comité a examiné le rapport sur la question⁶, qui avait été établi par le FMI et présentait un ensemble de huit bonnes pratiques relatives à la révision des données, fondées sur les principes fondamentaux de la statistique officielle et destinées à rendre les systèmes statistiques plus crédibles. Les membres du Comité l'ont accueilli avec satisfaction et proposé de le diffuser plus largement pour observation, notamment via le site Web de la Division de statistique relatif aux bonnes pratiques. Le Comité a par ailleurs proposé que le rapport traite en outre : a) des questions relatives aux statistiques sociales et démographiques; b) de la perspective internationale sur laquelle débouchaient les agrégats régionaux et mondiaux (étudiée de manière explicite); c) de la nécessité d'archiver correctement les séries anciennes; et d) de l'analyse des incidences financières et juridiques des révisions. Le Comité a conclu l'examen en rappelant que la gestion des erreurs posait de gros problèmes mais qu'elle était importante.

22. Le FMI a demandé aux membres du Comité de l'aider à examiner dans quelle mesure ses recommandations étaient applicables dans le domaine sociodémographique et il les a informés qu'une version révisée du rapport serait mise à la disposition de son Comité de la balance des paiements à sa révision de janvier 2004. L'OCDE a proposé que son groupe de haut niveau, à sa réunion d'avril 2004, débattre également de la révision.

I. Statistiques au niveau infranational

23. Le représentant du Programme des Nations Unies pour les établissements humains n'ayant pas été en mesure d'assister à la réunion, le Comité a décidé de reporter l'examen de cette question à une réunion ultérieure.

J. Principales nouvelles initiatives prévues par les organisations

24. Lorsqu'ils ont présenté leurs plans concernant les manifestations et activités qu'ils prévoyaient d'organiser, de nombreux membres du Comité ont demandé que l'on se reporte à leurs sites Web respectifs pour un complément d'information. L'OIT a appelé l'attention sur la Conférence internationale des statisticiens du travail (24 novembre-3 décembre 2003) et fait part de son intention d'élaborer une stratégie de collecte et de diffusion de données. La **Division de statistique de l'ONU** a annoncé le lancement de son nouveau bulletin d'information en novembre 2003. L'OMS a fait part de ses travaux relatifs à un réseau d'évaluation de la santé, destiné à renforcer les systèmes d'information sur la santé. L'UNESCO a annoncé qu'elle allait soumettre à la Commission de statistique un rapport sur la révision de ses données scientifiques et techniques et a fait part : a) de ses travaux touchant l'utilisation des données sur les ménages qu'elle menait conjointement avec la United States Agency for International Development et l'UNICEF; b) de son enquête sur les écoles primaires; et c) des préparatifs d'un colloque sur les statistiques culturelles. L'OCDE a présenté sa brochure relative à son programme de travail pour 2003, qui portait notamment sur les migrations internationales, la révision du système de comptabilité nationale, la diffusion des données, les statistiques des services et l'administration électronique. La CEE a présenté son programme concernant une base de données statistiques ventilées par sexe et la mesure du développement durable. Elle a par ailleurs annoncé deux projets visant, l'un, à rassembler des données sur les entreprises multinationales et, l'autre, à trouver des moyens de rendre les microdonnées accessibles aux chercheurs. La FAO a annoncé qu'elle avait constitué un conseil consultatif international, dont la première réunion se tiendrait en avril 2004, qu'elle avait commencé à moderniser la base de données FAOSTAT et qu'elle prévoyait de lancer la base de données Country-Stat, destinée à faciliter les échanges de données et la coordination des activités de statistique. La **Banque mondiale** a évoqué son programme de travail concernant le Programme de comparaison internationale (PCI), le Fonds d'affectation mondiale pour le renforcement des capacités statistiques, et ses activités d'appui à l'établissement des indicateurs des objectifs du Millénaire en matière de développement, en particulier les efforts qu'elle déployait de concert avec PARIS 21 pour déterminer dans quelle mesure les pays étaient à même de produire ces indicateurs. La **Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes** a informé le Comité des divers éléments de son programme de travail d'ici à 2005, qui avait été approuvé par la Conférence des statisticiens des Amériques en juin 2003. La CESAP a annoncé qu'elle allait axer ses efforts sur les

statistiques de la pauvreté et revoir sa stratégie de diffusion des données. L'**Organisation mondiale du commerce** a rendu compte de sa collaboration avec la **Banque mondiale**, avec laquelle elle mettait au point un module de formation relatif au commerce des services. La **Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale** a annoncé que son programme de travail pour la période 2004-2005 porterait essentiellement sur la comptabilité nationale, le PCI et les statistiques sociales. La **Commission économique pour l'Afrique** fait état de la récente réunion de son Comité de l'information pour le développement et de son intention d'élaborer un programme de revitalisation de ses bases de données statistiques. Le **Comité de statistique de la Communauté d'États indépendants** a rendu compte de sa coopération avec l'Initiative d'échange de données et de métadonnées statistiques et annoncé la prochaine réunion des chefs des bureaux de statistique de ses États membres. Le **FMI** a expliqué comment il s'y était pris pour établir les brochures dans lesquelles il exposait ses activités passées et a fait part de ses plans concernant ses réunions annuelles, qui s'étaient révélées un bon moyen de dialoguer avec les pays. **PARIS 21** a annoncé que son rapport d'évaluation était affiché sur le Web et exposé ses plans concernant son nouveau programme de travail pour la période 2003-2006. La **CNUCED** a informé le Comité des activités en cours d'un groupe d'experts chargé d'évaluer le commerce électronique. Le **PNUD** a annoncé que le thème de son *Rapport sur le développement humain pour 2004* serait la diversité culturelle.

K. Questions liées aux travaux des équipes spéciales de travail et des groupes de travail intersecrétariat

25. L'OIT a signalé que le manuel relatif aux prix à la consommation que devait établir le Groupe de travail intersecrétariat sur les prix était en cours de rédaction, que les préparatifs du futur manuel relatif aux prix à la production, dont un atelier en Afrique du Sud, avaient commencé et que la présidence du Groupe de travail susmentionné allait passer au FMI. Celui-ci a indiqué que l'Équipe spéciale de travail interorganisations sur les statistiques financières élaborait des matériaux de formation concernant les statistiques de la dette extérieure. L'OMC a signalé que l'Équipe spéciale de travail sur les statistiques du commerce extérieur allait afficher sur le Web une série commune de données sur le commerce avant la fin de 2003. La Division de statistique de l'ONU, qui représentait le Secrétariat, a indiqué que les cinq organisations représentées au sein du Groupe de travail intersecrétariat sur la comptabilité nationale élaboraient actuellement des principes directeurs et des dispositifs financiers aux fins de la première révision, d'ici à 2008, du SCN de 1993. Enfin, l'OCDE a annoncé que l'Équipe spéciale de travail interorganisations sur les statistiques du commerce international des services avait affiché sur le Web des conseils concernant la marche à suivre pour compiler des données à l'aide de la méthode modulaire.

L. Initiative d'échange de données et de métadonnées statistiques

26. Le Comité a entendu un exposé oral du représentant du FMI concernant les progrès de la mise en oeuvre de l'Initiative des quatre sous-projets correspondants, qui concernaient respectivement la transmission par lots; le vocabulaire, le dépôt de métadonnées, et une étude de cas concrète sur les statistiques de la dette extérieure. Un rapport détaillé sur la question serait présenté à la Commission de statistique à sa session de mars 2004. Le représentant du FMI a également annoncé que la

présidence de l'Initiative allait passer à l'OCDE. L'UNESCO a annoncé qu'elle envisageait d'étudier, avec les membres de l'Initiative, la possibilité de participer à l'établissement de ses séries de données sociales.

M. Établissement de statistiques du tourisme

27. Le représentant de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a présenté le rapport qu'elle avait établi⁷, qui décrivait son programme de travail en cours et les activités qu'elle prévoyait de mener au cours de la période 2004-2006 en ce qui concernait l'élaboration de normes, la promotion de leur application et la diffusion des statistiques du tourisme. Le Comité a relevé que l'OMT s'employait actuellement pour l'essentiel à améliorer les données et les métadonnées nationales. S'agissant des normes qu'elle continuait d'élaborer, il l'a félicitée de son intention de consulter largement les autres organisations – par l'entremise d'entités telles que des groupes d'experts, voire un groupe de travail intersecrétariat – afin de s'assurer de leur compatibilité avec des instruments tels que la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, la Classification centrale de produits et la Balance des paiements. L'OMT a indiqué qu'elle tiendrait compte des observations que les membres du Comité recevraient au cours des prochaines semaines au sujet de son rapport avant de mettre la dernière main à celui-ci et de le présenter à la Commission de statistique.

N. Amélioration de la qualité des données servant à établir les indicateurs des buts et objectifs du Millénaire en matière de développement

28. Lorsqu'il a examiné le rapport de la Division de statistique⁸, le Comité a pris note de la décision prise par la Division de statistique d'organiser conjointement avec le PNUD et la CEE, du 10 au 13 novembre 2003 à Genève, une réunion technique consacrée aux indicateurs des objectifs du Millénaire en matière de développement. Cette réunion aurait pour but : a) d'examiner les indicateurs dont la définition, les méthodes de calcul et donc les métadonnées laissaient à désirer; b) de déterminer s'il convenait de modifier l'ensemble des indicateurs comme suite aux conférences qui s'étaient tenues récemment; et c) d'établir le rapport de synthèse intérimaire pour 2005. Les membres du Comité ont invité la Division de statistique à inscrire à l'ordre du jour de la réunion des questions telles que la périodicité des rapports, la relation entre les rapports nationaux et les rapports internationaux sur la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement, et la coordination, au niveau national, des nouveaux programmes de renforcement des capacités statistiques.

O. Coordination des séries de données diffusées par les organisations traitant d'une même question

29. Le Comité a pris note des exemples d'arrangements officiels pris par les organisations en question pour assurer une diffusion cohérente de leurs données, cités par la Division de statistique dans son rapport⁹. Il s'est félicité de ces initiatives individuelles mais a souligné qu'il fallait envisager la question dans le contexte plus large de l'élaboration d'un système international amélioré de gestion des données partagées. Il a été relevé qu'il importait d'anticiper les problèmes que pourrait poser la diffusion de données conflictuelles, notamment dans le cadre du futur Sommet mondial sur la société de l'information. Il a par ailleurs été proposé de porter ultérieurement l'attention du Comité sur trois domaines précis, à savoir : les

indices des prix à la consommation; les statistiques relatives aux droits de l'homme et les indicateurs d'utilisation de l'énergie.

P. Questions diverses relatives à la Commission de statistique

30. Le Comité a prié le Secrétariat d'établir son rapport à la Commission de statistique en s'inspirant des rapports sur les travaux de ses deux réunions de 2003.

Q. Questions diverses

31. L'OCDE a suggéré que le Comité, à la Conférence de l'Union européenne sur la qualité et la méthodologie de la statistique officielle, qui doit se tenir à Francfort-sur-le-Main (Allemagne) du 24 au 26 mai 2004, convoque une conférence parallèle sur la gestion de la qualité des statistiques internationales. Le Comité a accueilli cette proposition favorablement et demandé à l'OCDE et à la Division de statistique de se mettre en rapport avec les organisateurs et les hôtes de la Conférence de l'Union européenne pour examiner avec eux les dispositions logistiques à prendre en vue de constituer un petit comité du programme chargé de préparer la conférence parallèle quant au fond.

32. En ce qui concernait sa prochaine réunion, le Comité a accepté la proposition de la Division de statistique tendant à la convoquer l'après-midi du lundi 1er mars 2004, immédiatement avant la session de la Commission de statistique. Les questions qui devaient y être examinées étaient les suivantes : a) note concernant les mesures à prendre pour harmoniser les années de référence des indices; b) projet de déclaration de principes; c) questions stratégiques liées aux indicateurs des objectifs du Millénaire en matière de développement; d) préparation de la réunion parallèle à la conférence de l'Union européenne; e) ordre du jour de la réunion d'automne de 2004; f) rapport du groupe des Amis du Président de la Commission de statistique de l'OMS et incidences de ce rapport sur le Comité. S'agissant de la réunion d'automne de 2004, il a été proposé à titre provisoire de la tenir à New York du 6 au 8 septembre 2004.

Notes

¹ SA/2003/8.

² SA/2003/9.

³ SA/2003/10.

⁴ SA/2003/11.

⁵ SA/2003/12.

⁶ SA/2003/13.

⁷ SA/2003/16.

⁸ SA/2003/17.

⁹ SA/2003/18.

Annexe I

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Séminaire technique spécial d'une demie-journée : Agrégation de données nationales aux estimations régionales et mondiales.
4. Vers un système statistique.
5. Harmonisation des années de référence des indices.
6. Proposition relative à l'élaboration de directives internationales applicables à la présentation de données et de métadonnées statistiques.
7. Bonnes pratiques de citation des produits des bureaux internationaux de statistique.
8. Renforcement de la gouvernance des systèmes statistiques.
9. Les statistiques au niveau infranational.
10. Éléments d'information :
 - a) Principales nouvelles initiatives prévues par les organisations;
 - b) Questions liées aux travaux des équipes spéciales de travail et des groupes de travail intersecrétariat;
 - c) Initiatives d'échanges de données et de métadonnées statistiques;
 - d) Établissement des statistiques du tourisme;
 - e) Amélioration de la qualité des données servant à établir les indicateurs des buts et objectifs du Millénaire en matière de développement;
 - f) Coordination des séries de données diffusées par les organisations traitant d'une même question;
 - g) Questions diverses relatives à la Commission de statistique.
11. Questions diverses.
12. Rapport sur les travaux de la réunion.

Annexe II

Liste des participants

Entités et programmes des Nations Unies

Département des affaires économiques
et sociales

Division de statistique de l'ONU

Willem F. M. De Vries
Stefan Schweinfest
(Secrétaire)
Francesca Perucci

devries@un.org
schweinfest@un.org

perucci@un.org

Commission économique pour l'Europe

Heinrich Brügger
Lidia Bratanova
Jean-Étienne Chapron
Juraj Riečan
Angela Me
Darryl Rhoades

heinrich.bruengger@unece.org
lidia.bratanova@unece.org
jean-etienne.chapron@unece.org
juraj.riecan@unece.org
angela.me@unece.org
darryl.rhoades@unece.org

Commission économique et sociale
pour l'Asie et le Pacifique

Andrew Flatt
(Président)

flatt.unescap@un.org
stat.unescap@un.org

Commission économique
pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Hubert Escaith

hescaith@eclac.cl

Commission économique pour l'Afrique

Malick Sy Oumar

moumar@uneca.org

Commission économique
et sociale pour l'Asie occidentale

Mariam Al Awadhi

malawadhi@escwa.org.lb

Conférence des Nations Unies
sur le commerce et le développement

Henri Laurencin

henri.laurencin@unctad.org

Programme des Nations Unies
pour le développement

Haishan Fu
Tom Griffin

haishan.fu@undp.org
tom.griffin@which.net

Programme des Nations Unies
pour l'environnement

Ashbindu Singh

as@rona.unep.org

Institutions spécialisées et organisations apparentées

Organisation internationale du Travail

Sylvester Young
L. J. Johnson
Sophy Lawrence
R. J. Penber

young@ilo.org
johnsonl@ilo.org
lawrence@ilo.org
penber@ilo.org

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

Haluk Kasnakoglu

haluk.kasnakoglu@fao.org

Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

Denise Lievesley
Brian Buffett

d.lievesley@unesco.org
b.buffett@unesco.org

Organisation mondiale de la santé

David Evans
Colin Mathers
Mie Inoue

evansd@who.int
mathersc@who.int
inouem@who.int

Banque mondiale	Shaida Badiee Eric Swanson	sbadiee@worldbank.org eswanson@worldbank.org
Fonds monétaire international	Carol Carson	ccarson@imf.org
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	Tetsuo Yamada	t.yamada@unido.org
Autres organisations internationales et non gouvernementales		
Organisation de coopération et de développement économiques	Enrico Giovannini Denis Ward	enrico.giovannini@oecd.org denis.ward@oecd.org
Office statistique des Communautés européennes	Pedro Díaz Muñoz	pedro.diaz@cec.eu.int
Organisation mondiale du tourisme	Antonio Massieu	amassieu@world-tourism.org
Organisation mondiale du commerce	Guy Karsenty	guy.karsenty@wto.org
Comité statistique inter-États de la Communauté d'États indépendants	Mikhail Korolev	korolev@cisstat.com cisstat@online.ru
Banque centrale européenne	Gérard Salou	gerard.salou@ecb.int
Banque des règlements internationaux	Stuart Feder	stuart.feder@bis.org
PARIS 21	Gérard Chenais	gerard.chenais@oecd.org
Expert	Tim Holt	tholt@socsci.soton.ac.uk

Annexe III

Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé ou description</i>
SA/2003/7	2	Ordre du jour provisoire
SA/2003/8	3	Agrégation de données nationales aux estimations régionales et mondiales : Rapport de Tim Holt (consultant auprès de l'OIT)
SA/2003/9	4	Vers un système statistique : Rapport de la CEE
SA/2003/10	5	Harmonisation des années de référence des indices : Rapport de la CNUCED
SA/2003/11	6	Proposition relative à l'élaboration de directives internationales applicables à la présentation de données et de métadonnées statistiques : Rapport de l'OCDE
SA/2003/12	7	Citation de séries de données : Rapport de l'UNESCO
SA/2003/13	8	« Revisions policy for official statistics: a matter of governance » : Rapport du FMI
SA/2003/14	9	Les statistiques au niveau infranational : Rapport du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (<i>non paru</i>)
SA/2003/15	10 c)	Initiative d'échanges de données et de métadonnées statistiques : problèmes et possibilités : Présentation du logiciel PowerPoint par le FMI
SA/2003/15/ Add.1	10 c)	Vue d'ensemble du vocabulaire commun des métadonnées : Rapport de l'OCDE
SA/2003/16	10 d)	Établissement des statistiques du tourisme : Rapport de l'Organisation mondiale du tourisme
SA/2003/17	10 e)	Rapport intérimaire sur l'élaboration d'indicateurs de suivi des progrès accomplis dans la poursuite des objectifs du Millénaire en matière de développement : Rapport de la Division de statistique de l'ONU
SA/2003/18	10 f)	Coordination des séries de données diffusées par les organisations traitant d'une même question : Rapport de la Division de statistique de l'ONU
SA/2003/19	12	Rapport sur les travaux de la deuxième réunion du Comité (Genève, 8-10 septembre 2003)
–	6	Projet de manuel de présentation des données et des métadonnées

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé ou description</i>
–	10 a)	Principaux points abordés à la réunion du Groupe d'experts chargé de déterminer le champ d'application des statistiques sociales : rôle des organisations internationales
ESA/STAT/ AC.88/4	10 a)	Rapport de la réunion du Groupe d'experts consacrée à la détermination du champ d'application des statistiques sociales, New York, 6-9 mai 2003
–		Liste des participants
